

dma arts de l'habitat option décors et mobiliers

Le titulaire de ce DMA est en mesure d'assister le concepteur créateur et de participer à la réalisation ou à la restauration de projets relevant des arts de l'habitat et concernant, selon l'option choisie, les décors et les mobiliers, les ornements et les objets ou la restauration de mobilier. Ce technicien supérieur peut, pour un projet donné, analyser le marché et établir un cahier des charges, assurer la conception d'un produit, maîtriser le processus et les contraintes de fabrication. Il estime les délais et évalue les coûts, assure, seul ou en équipe, la réalisation technique, contrôle la qualité et la conformité de la réalisation, collabore à la promotion des produits et à leur commercialisation.

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)



metiers-foret-bois.org
s'orienter, se former, s'épanouir

© www.metiers-foret-bois.org